



Communiqué de presse 27.3.2023

---

Fédération Suisse de Pêche FSP

## **Droit d'urgence sur les débits résiduels levé : la fédération de pêche complimente le conseiller fédéral Rösti**

**Plus tôt que prévu, le Conseil fédéral abroge l'ordonnance sur l'augmentation temporaire de la production d'électricité dans les centrales hydroélectriques. La Fédération Suisse de Pêche FSP réagit avec satisfaction et félicite le conseiller fédéral Albert Rösti pour son action pragmatique.**

De quoi s'agit-il ? En septembre dernier, le Conseil fédéral a fait usage de sa compétence d'urgence et a réduit les débits résiduels de certaines centrales hydroélectriques - pour une durée limitée à l'hiver 2022/23. Cette décision d'augmenter la production d'électricité a été prise en prévision d'une situation de pénurie d'électricité. L'automne dernier, la Fédération suisse de pêche se disait encore "préoccupée" par cette mesure, bien que la réduction temporaire des débits résiduels soit moins grave que la suspension des prescriptions relatives aux débits résiduels lors du renouvellement de concessions. Comme la pénurie d'électricité redoutée ne s'est pas produite, Albert Rösti, chef du Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), a proposé au Conseil fédéral la levée anticipée de ce droit d'urgence.

### **Lutte lors du renouvellement des concessions**

"Albert Rösti prouve ainsi qu'il suit un cours pragmatique et fiable en matière de politique environnementale", le félicite le conseiller aux États Roberto Zanetti, président central de la Fédération suisse de pêche. Cela s'est également manifesté lors du débat monstre au Conseil national sur l'acte modificateur unique concernant la sécurité de l'approvisionnement en électricité, lorsque Rösti a mis en garde le Parlement à plusieurs reprises et avec insistance contre toute atteinte au compromis trouvé en son temps sur les débits résiduels.

Il s'agit de la suspension des prescriptions relatives aux débits résiduels lors du renouvellement de concessions. "Après la suppression de la réduction temporaire des débits résiduels, nous, pêcheurs, pouvons à nouveau pleinement nous concentrer sur la défense des prescriptions en vigueur en matière de débits résiduels lors du renouvellement de concessions. Nous avons en la personne du conseiller fédéral Rösti un allié fiable", déclare Zanetti.

---

### **Rückfragen Medien:**

- Roberto Zanetti, Zentralpräsident SFV, [roberto.zanetti@sfv-fsp.ch](mailto:roberto.zanetti@sfv-fsp.ch), 079 215 43 21
- David Bittner, Geschäftsführer SFV, [david.bittner@skf-cscp.ch](mailto:david.bittner@skf-cscp.ch), 079 461 91 78
- Kurt Bischof, Kommunikation SFV, [kurt.bischof@sfv-fsp.ch](mailto:kurt.bischof@sfv-fsp.ch) 041 914 70 10, 079 643 30 63
- Maxime Prevedello, communication Suisse romande FSP, [maxime.prevedello@sfv-fsp.ch](mailto:maxime.prevedello@sfv-fsp.ch) 022 757 69 57, 079 317 00 94